

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES

~

ANNEE 2024

Préambule :

Le deuxième alinéa de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. »

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) prévoit que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article précité sont applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) par renvoi de l'article L.2221-5 du CGCT. Ainsi, les régies SPIC doivent organiser le débat d'orientation budgétaire dès lors qu'elles sont rattachées à une collectivité de 3500 habitants et plus.

Aux termes de l'article L.2312-12, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales (CGCT), le débat sur les orientations générales du budget primitif de l'exercice à venir se tient sur la base d'un rapport.

Ce document comporte pour les collectivités de taille importante (de plus de 10.000 habitants) les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il apporte notamment des précisions sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le conseil d'administration de la régie des eaux du pays bastiais se plie annuellement à cet exercice au cours duquel il est pris acte du débat par l'adoption d'une délibération spécifique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Introduction :

Dans le cadre de l'élaboration de ses documents budgétaires, l'année 2023 aura marqué un tournant pour la régie, aussi décisif que complexe. En effet la refondation des budgets primitifs, particulièrement le budget assainissement, a constitué un exercice difficile par l'intégration notamment de déficits budgétaires de plusieurs millions d'euros.

L'observation stricte du principe de sincérité budgétaire a révélé un déséquilibre entre les dépenses et les recettes que seule une augmentation tarifaire conséquente adoptée pour 2023 était susceptible de combler.

Ainsi, les budgets primitifs 2024 devraient constituer, sous réserves d'ajustements partiels, les bases des futurs documents budgétaires de la régie, tant y figurent désormais l'intégralité des charges et recettes de la structure, qui s'inscrivent dans un processus de transparence totale de gestion publique.

En effet, avec la résolution budgétaire et comptable du transfert des actifs de la CAB et l'inscription des dotations aux amortissements correspondantes (sur 2 exercices), la reprise des déficits consécutifs à l'arrêt des dotations aux provisions pour risque et charges, l'évaluation sincères des recettes et des dépenses, la juste contribution des budgets annexes au budget principal, l'inscription des dépenses obligatoires (cotisations chômage,...), la régie a consolidé l'élaboration de ses documents budgétaires.

C'est en cohérence avec cette trajectoire que s'établit le débat d'orientation budgétaire 2024 de la régie qui intègre désormais par ailleurs les dispositions du contrat d'objectif et de performance adopté conjointement avec la Cab pour les années à venir.

Toutefois, l'atteinte de l'équilibre budgétaire, essentiellement en assainissement, demeure un exercice difficile pour deux raisons :

Dans le contexte économique toujours marqué par un niveau élevé du coût des transports, de l'énergie et des produits chimiques, la maîtrise des charges structurelles de la régie restera systématique. Aucun levier interne ne permet en effet d'atténuer le poids financier des postes de dépense dont les coûts sont dépendants du tissu économique mondial (matières premières, produits chimiques, métaux, énergie, carburants).

En outre, la régie ne peut adopter un budget en équilibre que dans la mesure où ses recettes, tirées exclusivement des redevances perçues auprès des usagers des services publics dont elle assure la mission sont d'un niveau suffisant.

Or, à l'issue de l'exercice 2023, il s'avère que la consommation a baissé dans des proportions difficilement soutenables sur le plan budgétaire avec une perte globale de produits de près de 300 000€.

Au titre des mesures de redressement adoptées, le maintien pour 2024 des tarifs 2023, notamment en assainissement, devrait permettre à la régie de parvenir à un équilibre budgétaire, en fonctionnement comme en investissement, avec la possibilité inédite d'engager des crédits significatifs en matière d'investissements au bénéfice principalement de la station de dépollution sud.

L'année 2024 marquera également pour la régie l'acquisition des bâtiments qu'elle occupe rendue possible par la souscription d'un emprunt de 2,5 millions d'euros et une part d'auto-financement de 680 000 € financé à parité par ses trois budgets.

Au 1^{er} janvier, la régie a intégré le village de Furiani dans le ressort de sa compétence territoriale en application des observations de la chambre régionale des comptes et du préfet de la

Haute-Corse. Bien que limité en nombre d'abonnés (environ 280), le transfert récent de ce secteur nécessite un diagnostic préalable des réseaux avant une mise en conformité qui représentera une charge budgétaire élevée.

S'agissant de la mise en place du service public de l'assainissement collectif (SPANC), à ce jour, aucune avancée significative ne peut être identifiée sur le plan budgétaire, principalement en matière de recettes attendues. Le versement d'une dotation d'équilibre sera effectué depuis le budget annexe assainissement sous réserve de la vérification de son caractère légal.

Enfin, l'année 2024 commence comme 2023 s'est achevée, par le recours à l'achat d'eau brute auprès de l'office de l'équipement hydraulique de la Corse (OEHC). Ainsi, le GOLO devient la ressource en eau principale de l'agglomération bastiaise au détriment de la source du Bevinco qui est reléguée au second plan. Cette situation écologiquement inquiétante représente une charge de fonctionnement supplémentaire pour la régie qui ne maîtrise plus véritablement sa politique de gestion de la ressource en eau.

Au vu de ce qui précède, les budgets primitifs 2024 de la régie vont notamment s'élaborer sur la base des principales orientations suivantes :

- Augmentation du poste de dépense relatif à l'achat d'eau brute ;
- Diminution des recettes perçues auprès des usagers liée à la baisse de la consommation ;
- Maintien du niveau de tarification adopté en 2023 ;
- Maîtrise des charges courantes de fonctionnement liée à la stabilisation des prix ;
- Révision à la baisse du produit de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Acquisition du siège de la régie par le recours à l'emprunt et à l'auto-financement ;
- Mise en place de redevances du service public de l'assainissement non-collectif (SPANC) ;
- Maîtrise des dépenses de personnel par une réduction du recours aux CDD.

1. La prospective financière et les objectifs pour 2024 :

1.1 Les orientations générales :

- **L'évolution des recettes :**

En eau potable :

La part variable reste fixée pour 2024 au même niveau que 2023 et maintient la révision à la baisse de 0,20 € appliquée.

Conjugée à la baisse de la consommation constatée lors du dernier exercice, le tarif actuel fait l'objet d'une vigilance particulière dans la mesure où il doit garantir l'équilibre budgétaire.

Evolution de la consommation et des recettes réelles :

	2021	2022	2023	2024
Volume vendu	3 210 977 m3	3 244 966 m3	3 116 460 m3	3 100 000 m3
Tarif (part variable)	1,494	1,494	1,294€	1,294€
Recettes	4 797 199,6€	4 847 979€	4 028 570€	4 011 400€

En assainissement :

La révision tarifaire à la hausse adoptée au titre de l'année 2023 a été maintenue au titre de 2024 pour garantir l'atteinte de l'équilibre budgétaire du budget assainissement. Cette mesure n'a pas pleinement produit l'effet financier escompté en 2023 du fait de la baisse de la consommation qui est au niveau le plus bas depuis 2021.

Au titre de l'année 2024, le tarif appliqué doit permettre d'atteindre l'objectif prioritaire de l'équilibre budgétaire des deux sections et dégager un excédent de fonctionnement utile à la réalisation de projets d'investissements structurants indispensables.

Evolution de la consommation et des recettes réelles :

	2021	2022	2023	2024
Volume vendu en m3	3 140 991 m3	3 163 506 m3	3 055 390 m3	3 050 000 m3
Dont industriels	85 354 m3	93 134 m3	97 297	95 000 m3
Tarif (part variable) usagers	1,513€	1,513€	2,513€	2,513€
Tarif moyen industriels	1,74€	2,33€	4,45€	4€
Recettes	4 771 693€	4 862 247€	7 254 301€*	7 805 915€

*l'augmentation tarifaire au 1er janvier 2023 n'a eu un effet financier qu'au titre d'une partie de la consommation car certains lots sont relevés à compter de septembre n-1 au titre de la facturation du 1^{er} semestre 2023.

- Les résultats provisoires 2023 :

A ce jour, les résultats estimatifs identifiés par l'ordonnateur se déclinent ainsi qu'il suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Résultats 2023	Résultats antérieurs	Résultat de clôture
Eau	8 494 827€	8 941 882€	447 054€	2 695 161€	3 142 215€
Ass	9 023 894€	12 669 460€	3 645 566€	-2 672 875€	972 690€

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Solde d'exécution	Solde antérieur	Résultat de clôture
Eau	2 275 548€	1 928 958€	- 346 590€	6 997 580€	6 650 990€
Ass	3 079 612€	2 007 415€	- 1 072 197€	33 673€	- 1 038 524€

Les éléments chiffrés ci-dessus sont susceptibles de refléter à terme l'architecture normalisée des budgets eau et assainissement en recettes et en dépenses après l'adoption des mesures budgétaires correctrices sur les deux dernières années et intégration de l'augmentation conjoncturelle des charges courantes.

Il ressort de l'analyse sommaire des différentes sections les enseignements suivants :

En eau potable :

- le budget dégage un excédent de la section de fonctionnement qui alimente un résultat global conséquent. Celui-ci pourra être mobilisé si nécessaire par un transfert de crédits en section d'investissement selon les projets structurants à venir ;

- le budget présente un niveau d'investissement réel relativement élevé et en nette amélioration en 2023 qui sera maintenu en 2024 ;

En assainissement :

L'augmentation tarifaire adoptée au titre de l'exercice 2023 a rempli son double objectif :

- le budget présente un excédent de la section de fonctionnement qui permet de combler le déficit du résultat antérieur ;

- le résultat de clôture excédentaire pourra être mobilisé au budget primitif 2024 par un transfert de crédit afin de combler le déficit constaté de la section d'investissement ;

- le virement de crédits d'une section à l'autre permet de limiter le déficit chronique de la section d'investissement à un niveau proche de l'équilibre ;

Les mesures adoptées depuis 2022 ont permis d'approcher l'équilibre budgétaire des deux sections dans un laps de temps resserré et contraint.

1.2 Les orientations en matière de recettes :

En fonctionnement :

- Les redevances eau et assainissement collectif :

Par délibération du 19 décembre 2023, le conseil d'administration de la régie a adopté les tarifs applicables au titre de l'année 2024 en maintenant les prix fixés au titre de l'année antérieure :

1. Part variable facturée par catégories d'abonnés en 2023 :

	Type d'abonné	Contrats	Part variable	Volume	Montant
Eau potable :	Particuliers	26 550	1,294€	2 039 468 m3	2 639 071€
	Petits commerces	2229	1,45€	161 976 m3	234 865€
	Grands commerces	593	1,65€	231 530 m3	382 024€
	Administrations	1209	1,68€	437 026 m3	734 203€
	Collectivités	394	1,69€	246 460 m3	416 517€
Total :		30 975		3 116 460 m3	4 406 680€
Ass :		30 691		2 958 093 m3 dont :	
			1,513€	636 680 m3	963 296€
			2,513€	2 321 413 m3	5 833 716€
			4,7€	97 297 m3	457 295€
Total :				3 055 390 m3	7 254 301€

2. Part fixe facturée par types de compteurs en 2023 :

	Type de compteurs	Contrats	Part fixe	Recette attendue
Eau potable :	15mm	29 612	45,52€	1 347 938€
	20mm	1185	48,37€	57 318€
	30mm	101	79,66€	8 045€
	40/50mm	203	96,71€	19 632€
	60mm	58	136,55€	7 919€
	80mm	32	173,53€	5 552€
	100mm	79	284,5€	22 475€
	150mm	3	568,99€	1 706€
	200mm	2	711,22€	1 422€
Total :		30 975		1 472 007€
Assainissement :		30 691	29,91€	917 967€

Les recettes de vente d'eau attendues en 2024 sur des bases tarifaires identiques :

Budget	Volume budgétisé	Recettes budgétaires part variable	Recettes budgétaires part fixe	Total :
Eau	3 100 000m3	4 400 000€	1 472 007€	5 872 007€
Assainissement	3 050 000m3	7 805 915€	917 967€	8 723 882€
Usagers :	2 955 000m3	7 425 915€		
Industriels :	95 000m3	380 000€		

Au cours de l'année 2024, une tarification sociale pourrait être mise en œuvre dès que la signature d'une convention de transmission de données personnelles avec la CAF 2B sera effective.

Ceci afin de permettre à la régie de disposer des éléments d'information utiles à la mise en place du dispositif approprié. La pratique des « chèques eau » attribués aux ménages en difficulté, allocataires du RSA ou des minimums sociaux pour les aider au paiement de leur facture, est une option qui pourrait être retenue selon les dispositions de l'article L.2224-12-1-1 du CGCT. Cette mesure sociale induira toutefois inévitablement une baisse des recettes.

- La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :

Les mesures d'optimisation de la perception de cette recette d'assainissement ont été réalisées avec l'obtention de résultats satisfaisants en 2023. Les montants facturés au cours de l'exercice clos ont permis de maintenir à un niveau acceptable cette recette précieuse qui contribue à l'objectif de l'équilibre budgétaire du budget assainissement.

Toutefois, ce levier financier reste fortement dépendant de la délivrance des autorisations d'urbanisme et étroitement lié à la bonne santé du secteur du BTP qui montre des signes de régression. Au cours de l'année 2023, il est déjà observé une baisse significative du nombre de permis de construire déposés sur le territoire communautaire et par ailleurs des promotions immobilières qui génèrent par nature les PFAC les plus importantes.

De ce fait, l'année 2024 s'annonce plus délicate financièrement à cet égard. La PFAC demeure une recette aléatoire dont la perception n'est exigible qu'à compter du raccordement effectif d'un ouvrage au réseau d'assainissement public.

Cette recette sera donc révisée à la baisse pour 2024 avec prise en compte de la diminution significative du nombre de permis de construire déposés depuis 2021 (221), en 2022 (201) et en 2023 (132) sur le périmètre de la CAB.

PFAC FACTUREE

Année :	2020	2021	2022	2023	2024
PFAC	263 643€	590 207€	187 457€	417 893€	250 000€

- Les forages privés :

La perception d'une recette d'assainissement sur les forages privés des particuliers, non encore perçue à ce jour, fera l'objet d'un suivi particulier en 2024. Si la modification des règlements de service de la régie en 2022 a permis d'incorporer, dans le calcul de la redevance assainissement, les cas d'alimentation en eau potable (principalement les forages privés) partielle ou totale, à une source qui ne relève pas d'un service public et qui génère des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif, ce dispositif n'a pas été encore mis en place.

En effet, la pénurie de la ressource en eau a engendré récemment, selon les informations en notre possession, un appauvrissement sévère des nappes captées par certains forages privés.

L'absence de données actualisées et fiables sur le nombre de forages (soumis à déclaration auprès du maire de la commune d'implantation) a donné lieu à un travail de collecte de données qui s'est avéré inexploitable car vierge d'informations précises. La recette attendue restera toutefois limitée.

En investissement :

- L'emprunt :

Un nouvel emprunt sera contracté en 2024 sur le budget principal pour effectuer l'acquisition du siège de la régie, soit 2,5 millions d'€ sur 25 ans. Ce prêt à taux fixe (5,15%) fera l'objet d'un remboursement à compter de l'exercice 2025 par une échéance annuelle d'un montant de 180 000€.

En eau potable, aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2024 du fait du prêt contracté auprès de la banque des territoires en décembre 2019 pour un montant de 4,285 Millions d'€, dont la levée de fonds a été effectuée le 31 décembre 2022. Les fonds correspondants n'ayant pas encore été mobilisés dans le cadre des opérations d'investissement de la régie.

En assainissement, le recours à l'emprunt ne pourrait être motivé que par la finalisation de l'opération de dévoiement des canalisations d'eaux usées du Fango et de son plan de financement. Ce projet reste à ce jour suspendu, selon les éléments d'information connus, à la position des services de l'Etat et le cas échéant à la possibilité de mobiliser les fonds du PTIC à un taux de subventionnement conséquent.

Les co-financements publics :

En 2024, la régie a sollicité l'agence de l'eau dans le cadre des opérations de réhabilitation du réservoir de Campo Ventoso et de reminéralisation de l'usine du Lancone dont elle est sans réponse à ce jour. Elle bénéficie du concours financier des partenaires institutionnels sur la plupart des opérations d'investissement lourdes déjà engagées. Les participations financières de l'agence de l'eau et de la collectivité territoriale sont d'ores et déjà actées depuis 2021 par des arrêtés de subvention.

Pour l'année à venir, la régie percevra une partie des aides publiques octroyées au titre des opérations d'investissement programmées en eau potable (voir plan pluriannuel d'investissements supra). La capacité d'autofinancement de la régie sur le budget eau potable étant garantie par le produit de l'emprunt précité contracté auprès de la banque des territoires en 2019 et par le résultat excédentaire enregistré sur ses exercices budgétaires.

S'agissant du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC), la régie reste dans l'attente (depuis l'année 2021) d'une réponse formelle de l'Etat et des arrêtés de subventions correspondants en matière d'assainissement au sujet de la réalisation du dévoiement des canalisations d'eaux usées du Fango (étude de maîtrise d'œuvre et travaux). Cette opération qui présente le montant d'investissement le plus élevé (7,6 millions d'€) ne bénéficie pas à ce jour de co-financements publics.

Lors du dernier comité technique organisé par l'Etat, il a été relevé que selon les dernières formules de calcul, le projet de dévoiement des canalisations du Fango devait être mis en suspens.

- 1.3 Les dépenses : structure et évolution :

Tel que prévu du fait des conséquences du contexte économique mondial sur le niveau général des prix, la régie a été confrontée à la forte hausse du coût des matières premières, de l'énergie et des transports.

Toutefois la structure est parvenue à maîtriser ses charges de fonctionnement à un niveau budgétaire acceptable (cf tableaux ci-dessous) tout en ayant intégré le montant des dotations aux amortissements des actifs transférés par la CAB qui représente une dépense d'ordre conséquente

Evolution des charges de fonctionnement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Principal	3 964 002	4 106 532	4 323 071	4 556 287	4 600 000
Eau	7 029 194	7 738 337	11 815 065	8 494 827	8 500 000
Assainissement	5 894 078	6 214 006	11 807 374	9 023 894	9 025 000
Total :	16 887 274	18 058 875	27 945 510	22 075 008	22 125 000

A ce jour, en l'état des indicateurs macro-économiques connus ou annoncés pour 2024, il peut être attendu une stabilisation des prix qui plaiderait pour une prévision budgétaire d'un niveau égal au réel exécuté en 2023 sans programmation de crédits supplémentaires.

Cette orientation de stabilité budgétaire fera toutefois l'objet d'une vigilance accrue jusqu'à l'adoption des budgets primitifs en avril prochain.

D'ores et déjà, s'agissant des dépenses d'énergie, la régie doit intégrer l'augmentation du prix de l'électricité au 1^{er} février 2024 (+8,6 à 9,8%) et l'effet financier de la réévaluation de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TIFCE). Sur ce point précis, la mesure fiscale prise par le gouvernement porte le montant de la taxe à 21€ par mégawattheure (MWh) alors qu'elle était fixée à 1€/MWh en 2023. Rapportée à la consommation annuelle d'électricité, soit 4817MWh cela

engendre une dépense estimative de 101 000€ à consommation constante qu'il est toutefois possible d'optimiser fiscalement par le biais d'un cabinet spécialisé.

Budget principal :

	2020	2021	2022	B.P. + D.M. 2023	Réalisé 2023 au 08/02/2024
Dépense de fonctionnement	3 964 002	4 106 532	4 323 071	4 679 826	4 556 287
Dépenses Réelles d'Exploitation	3 862 542	3 995 374	4 248 474	4 590 891	4 477 187
Chapitre 011 - Charges Gles	1 154 494	976 060	941 310	1 169 133	1 076 923
Chapitre 012 - Personnel	2 689 238	3 002 663	3 276 230	3 375 865	3 375 143
Charges de Gestion	5 908	3 497	20 168	31 215	13 295
Charges Financières	12 867	11 829	10 766	9 678	9 677
Charges Exceptionnelles	35	1 325	0	5 000	2 149
Dot. Amortissements et Provisions					
Dépenses d'Ordre d'Exploitation	101 460	111 158	74 596	88 935	79 100
Dot. Amortissements et Provisions	101 460	111 158	74 596	54 077	54 076
023 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.				34 858	25 023
Recette de fonctionnement	3 964 002	4 106 532	4 323 071	4 679 826	4 556 287
Recettes Réelles d'Exploitation	3 964 002	4 106 532	4 323 071	4 679 826	4 556 287
Rbt I.J.S.S.	68 835	115 592	207 325	210 000	226 285
Prestations Diverses					
Subventions Fonctionnement					
Contribution Budget EAU	2 507 444	2 543 190	2 042 781	2 218 779	2 148 867
Contribution Budget ASSAINISSEMENT	1 350 162	1 369 410	2 042 781	2 218 780	2 148 867
Produits Exceptionnels	8 227	49 007	850	0	0
Repr. Amortissements et Provisions	29 333	29 333	29 333	32 267	32 267
Recettes d'Ordre d'Exploitation	0	0	0	0	0
72 -Production Immobilisée					
042 - Repr. Q.P. Subventions					
SOLDE D'EXECUTION	0	0	0	0	0
Report N-1 R002	0	0	0	0	0
Résultat Cumulé	0	0	0	0	0
Affectation au c/1068		0	0	0	0
résultat de cloture N	0	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240229-2024-240-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

					B.P. + D.M. 2023	Réalisé 2023 au 08/02/2024
		2020	2021	2022		
Dépense d'Investissement		108 216	70 618	76 412	88 935	79 100
Dépenses Réelles d'Investissement		108 216	70 618	76 412	88 935	79 100
20 - Investissements Incorporels		16 394	20 138	24 272	12 512	11 411
21 - Investissements Corporels		48 587	6 208	6 805	30 000	21 266
16 - Rembt Emprunts Bancaires		43 234	44 272	45 335	46 423	46 423
16 - Autres Dettes						
27 - Dépôts et Cautionnement						
Dépenses d'Ordre d'Investissement		0	0	0	0	0
041 - Emprunts et Dettes Assimilées						
040 - Production Immobilisée						
040 - Reprise Q.P. Subventions						
Recette d'Investissement		101 460	111 158	74 596	88 935	79 100
Recettes Réelles d'Investissement		0	0	0	0	0
13 - Subventions d'Investissement						
21 - Cessions Immos						
10 - Dotations, Réserves						
16 - Emprunts Bancaires						
Recettes d'Ordre d'Investissement		101 460	111 158	74 596	88 935	79 100
28 - Dotation Amortissements		101 460	111 158	74 596	54 077	54 076
021 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.					34 858	25 023
041 - Emprunts et Dettes Assimilées						
SOLDE D'EXECUTION		-6 756	40 540	-1 816	0	0
Report N-1	R001	249 564	242 808	283 348	281 532	281 532
Total		242 808	283 348	281 532	281 532	281 532
résultat de cloture	N	242 808	283 348	281 532	281 532	281 532

Budget
Eau :

B.P. + D.M. Réalisé 2023

	2020	2021	2022	2023	au 08/02/2024
Dépenses de fonctionnement	7 029 194	7 738 337	11 815 065	11 668 089	8 494 827
Dépenses Réelles d'Exploitation	6 923 705	7 619 573	11 661 750	8 017 775	7 459 221
Chapitre 011 - Charges Gles	2 520 845	2 957 384	3 409 913	3 324 725	3 092 443
Chapitre 012 - Personnel	1 443 282	1 569 564	1 491 790	1 511 382	1 463 134
Non Valeurs	99 969	99 953	0	350 000	168 666
Contribution au Budget Gle	2 508 524	2 543 190	2 042 781	2 218 779	2 148 867
Charges de gestion		6 478	6 898	12 500	11 967
Charges Financières	57 884	53 588	59 004	153 389	153 388
Charges Exceptionnelles	14 082	19 043	18 497	35 000	8 781
Dot. Amortissements et Provisions (créances douteuses)	279 119	370 374	4 632 866	412 000	411 974
Dépenses d'Ordre d'Exploitation	105 489	118 764	153 315	3 650 314	1 035 606
68 - Dot. Amortissements et Provisions	105 489	118 764	153 315	1 036 859	1 035 606
023 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.		0	0	2 613 455	0
Recettes de fonctionnement	10 185 900	8 446 522	8 463 285	8 972 928	8 941 882
Recettes Réelles d'Exploitation	10 160 805	8 433 744	8 412 652	8 530 200	8 532 286
Conso. + Abonnement	6 003 033	6 514 673	6 649 670	5 979 000	5 982 297
Redevance EAURMC	917 899	1 035 393	1 064 915	1 027 200	1 034 604
Travaux	209 484	267 975	248 885	250 000	257 274
Réouvertures	162 629	243 991	235 149	250 000	248 872
Rbt I.J.S.S.	89 507	112 535	29 854	40 000	49 497
Prestations Diverses	173 102	158 069	182 406	170 000	191 391
Subvention de Fonctionnement		0	0	0	0
Produits Exceptionnelles	93 277	11 751	1 772	7 000	4 425
Repr. Amortissements et Provisions	2 511 874	89 357	0	807 000	763 926
Recettes d'Ordre d'Exploitation	25 094	12 778	50 634	442 728	409 596
72 -Production Immobili-sée	25 094	12 778	24 889	39 517	32 130

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240229-2024-240-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

042 - Repr. Q.P. Subven- tions			25 745	403 211	377 466
SOLDE D'EXECUTION	3 156 706	708 185	-3 351 780	-2 695 161	747 054
Report N-1 R002	2 182 050	5 338 755	6 046 941	2 695 161	2 695 161
Résultat Cumulé	5 338 755	6 046 941	2 695 161	0	3 442 215
Affectation au c/1068		0	0	0	0
résultat de cloture N	5 338 755	6 046 941	2 695 161	0	3 442 215

B.P. + D.M. Réalisé 2023

	2020	2021	2022	2023	au 08/02/2024
Dépenses d'Investissement	258 339	659 672	1 188 626	3 539 574	2 275 548
Dépenses Réelles d'Investissement	233 244	646 894	1 137 992	3 096 847	1 865 953
20 - Investissements In- corporels	63 339	303 039	92 803	104 656	22 360
21 - Investissements Cor- porels	61 434	225 236	938 060	2 879 512	1 735 665
16 - Rembt Emprunts Bancaires	106 867	102 083	104 928	107 679	107 678
16 - Autres Dettes					
165 - Rembt Dépôts de Garantie	1 604	2 792	2 200	5 000	250
27 - Dépôts et Cautionne- ment		13 744	0	0	0
Dépenses d'Ordre d'Investissement	25 094	12 778	50 634	442 728	409 596
041 - Emprunts et Dettes Assimilées					
040 - Production Immobi- lisée	25 094	12 778	24 889	39 517	32 130
040 - Reprise Q.P. Sub- ventions			25 745	403 211	377 466
Recettes d'Investissement	194 916	997 294	5 763 147	8 048 533	1 928 958
Recettes Réelles d'Inves- tissement	89 427	878 531	5 608 789	4 398 220	893 352
13 - Subventions d'Inves- tissement	62 591	854 815	1 296 554	4 368 220	868 228
21 - Cessions Immos	621	146			
10 - Dotations, Ré- serves					
16 - Emprunts Ban- caires			4 285 000		

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240229-2024-240-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

165 - Dépôts de Garantie	26 215	23 570	27 235	30 000	25 124
Recettes d'Ordre d'Investissement	105 489	118 764	154 358	3 650 314	1 035 606
28 - Dotation Amortissements	105 489	118 764	154 358	1 036 859	1 035 606
021 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.			0	2 613 455	0
041 - Emprunts et Dettes Assimilées					
SOLDE D'EXECUTION	-63 422	337 622	4 574 521	4 508 959	-346 590
Report N-1 R001	2 148 859	2 085 437	2 423 059	6 997 580	6 997 580
Total	2 085 437	2 423 059	6 997 580	11 506 539	6 650 990
résultat de cloture N	2 085 437	2 423 059	6 997 580	11 506 539	6 650 990

Budget assainissement :

	2020	2021	2022	B.P. + D.M. 2023	Réalisé 2023 au 08/02/2024
Dépense de fonctionnement	5 894 078	6 214 006	11 807 374	10 045 298	9 023 894
Dépenses Réelles d'Exploitation	5 817 026	6 132 177	11 716 279	7 362 250	7 016 479
Chapitre 011 - Charges Gles	3 302 917	3 339 173	3 165 652	3 603 400	3 392 328
Chapitre 012 - Personnel	817 120	930 651	822 621	939 718	926 327
Non Valeurs					
Contribution au Budget Gle	1 350 393	1 369 410	2 042 781	2 218 780	2 148 867
Contribution au Budget SPANC				50 000	35 715
Charges de gestion		1 482	1 515	2 000	1 526
Charges Financières	299 535	291 163	239 213	236 152	234 229
Charges Exceptionnelles	14 854	147 993	252 685	210 000	175 308
Dot. Amortissements et Provisions	32 207	52 305	5 191 812	102 200	102 178
Dépenses d'Ordre d'Exploitation	77 052	81 829	91 095	2 683 048	2 007 415
68 - Dot. Amortissements et Provisions	77 052	81 829	91 095	2 007 416	2 007 415
023 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.			0	675 632	0

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20240229-2024-240-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Recette de fonctionnement	9 073 388	7 069 046	6 938 535	12 718 173	12 669 460
Recettes Réelles d'Exploitation	9 073 388	7 069 046	6 932 261	10 165 360	10 124 921
Conso. + Abonnement	5 019 994	5 542 226	5 742 119	8 120 000	8 127 961
Redevance EAURMC	441 785	469 805	478 009	464 000	468 821
Travaux	69 303	38 285	52 880	75 000	70 354
P.F.A.C.	263 643	590 207	187 458	450 000	417 893
Rbt I.J.S.S.	24 824	89 342	18 023	10 000	2 343
Prestations Diverses	16 829	20 548	171 316	30 000	21 525
Prime Epuration / Subv. Exploit.	316 130	313 674	280 956	281 360	281 358
Produits Exceptionnelles	881	4 960	1 500	5 000	4 667
Repr. Amortissements et Provisions	2 920 000			730 000	730 000
Recettes d'Ordre d'Exploitation	0	0	6 274	2 552 813	2 544 538
72 - Production Immobilisée				2 000	0
042 - Repr. Q.P. Subventions			6 274	2 550 813	2 544 538
R002 - Reprise des Résultats N-1					
SOLDE D'EXECUTION	3 179 311	855 040	-4 868 839	2 672 875	3 645 565
Report N-1 R002	441 614	2 540 924	2 195 964	-2 672 875	-2 672 875
Résultat Cumulé	3 620 924	3 395 964	-2 672 875	0	972 690
Affectation au c/1068	1 080 000	1 200 000	0	0	0
résultat de cloture N	2 540 924	2 195 964	-2 672 875	0	972 690

	2020	2021	2022	2023	au 08/02/2024
Dépense d'Investissement	798 500	1 982 442	610 920	3 644 267	3 079 612
Dépenses Réelles d'Investissement	798 500	1 951 974	604 646	1 091 453	535 074
20 - Investissements Incorporels	18 109	121 498	134 264	64 279	4 692
21 - Investissements Corporels	38 839	7 459	3 065	500 085	3 294
16 - Rembt Emprunts Bancaires	741 553	1 810 219	467 317	527 089	527 088
16 - Autres Dettes					
27 - Dépôts et Cautionnement		12 797	0	0	0

Dépenses d'Ordre d'Inves- tissement	0	30 469	6 274	2 552 813	2 544 538
041 - Emprunts et Dettes Assimilées		30 469	0	0	0
040 - Production Immobili- sée				2 000	0
040 - Reprise Q.P. Sub- ventions			6 274	2 550 813	2 544 538
Recette d'Inves- tissement	77 052	2 369 269	1 291 095	2 683 048	2 007 415
Recettes Réelles d'Inves- tissement	0	2 256 971	1 200 000	0	0
13 - Subventions d'Inves- tissement			0	0	0
21 - Cessions Immos		1 971	0	0	0
10 - Dotations, Réserves		1 080 000	1 200 000	0	0
16 - Emprunts Ban- caires		1 175 000	0	0	0
Recettes d'Ordre d'Inves- tissement	77 052	112 298	91 095	2 683 048	2 007 415
28 - Dotation Amortisse- ments	77 052	81 829	91 095	2 007 416	2 007 415
021 - Virement S.Fonct. vers S.Invest.			0	675 632	0
041 - Emprunts et Dettes Assimilées		30 469	0	0	0
SOLDE D'EXECUTION	-721 448	386 827	680 175	-961 219	-1 072 197
Report N-1 R001	-311 881	-1 033 329	-646 502	33 673	33 673
Total	-1 033 329	-646 502	33 673	-927 546	-1 038 524
résultat de cloture N	-1 033 329	-646 502	33 673	-927 546	-1 038 524

- **Les charges à caractère général (chapitre 11) :**

Elles comprennent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achat de matériel et fournitures, de travaux courants, ...

Evolution des charges réelles (chap 11)

	2020	2021	2022	2023	2024
Principal	1 154 494€	976 060€	941 310€	1 076 923€	1 100 000€
Eau	2 250 845€	2 957 384€	3 409 913€	3 092 443€	3 100 000€
Assainissement	3 302 917€	3 339 173€	3 165 652€	3 392 328€	3 400 000€
Total :	6 708 256€	7 272 617€	7 516 875€	7 561 694€	7 600 000€

Evolution des principaux postes de dépense tous budgets :

	2021	2022	2023	Ecart en €
Fournitures non stockables : Eau, énergie	935 328€	843 703€	884 172€	+ 40 469€
Produits de traitement :	413 793€	548 718€	706 150€	+157 432€
Carburants :	53 821€	66 87€	59 428€	-6 859€
Evacuation des boues	436 618€	486 089€	524 798€	+ 38 709€
Transport des boues	511 090€	329 227€	373 722€	+44 495€
Sous-traitance Intervention réseaux	357 280€	399 846€	340 498€	-59 348€
Achat d'eau brute	770 000€	834 000€	779 000€	-55 000€
Fournitures d'entretien et de petits équipements	249 260€	260 394€	311 273€	+ 50 879€
Total :				+ 210 777€

- **L'achat d'eau brute auprès de l'office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) :**

L'année 2023 (tout comme l'année 2022) aura été marquée par une sécheresse sans précédent qui a eu notamment pour effet d'accroître le volume d'eau brute acheté régulièrement auprès de l'OEHC depuis 2020. La diminution enregistrée en 2023 provient essentiellement d'une baisse de la consommation des usagers et du fait d'une pluviométrie exceptionnelle au mois de juin 2023 qui a repoussé le prélèvement

annuel sur la ressource en eau du Bevinco à la mi-juillet. Cette situation plus favorable n'a toutefois pas entraîné de moins-value significative.

En effet, la régie a quand bien même dépensé 779 00€ d'achat d'eau en raison de l'augmentation annuelle du prix facturé au m3 et par ailleurs d'un achat sans interruption jusqu'à décembre 2023.

A noter que pour la première fois depuis sa création, la régie a été contrainte d'acheter de l'eau brute dès le mois de janvier 2024 (300 000m3 à ce jour). Il en résulte une augmentation des crédits affectés à cette charge pour 2024 qui s'annonce à ce jour comme la pire année enregistrée au regard de la disponibilité de la ressource en eau.

Evolution du coût d'achat d'eau brute

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume acheté	1,2 M m3	1,3M m3	1,8M m3	1,89M m3	1,62M m3	2 M m3*
Coût financier	500 697 €	557 708 €	770 841 €	834 800 €	779 000€	1M€

*En 2024, la régie a déjà procédé à l'achat d'eau brute à hauteur de 300 000m3. Cette situation sans précédent augmente le poids de cette charge devenue incompressible à un tarif révisé à la hausse annuellement.

Evolution des prélèvements en eau par ressources :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bevinco	1,6M m3	1,84M m3	2,3M m3	1,65M m3	1,3M m3	1,09M m3	1,1M m3	1M m3
Golo	1,58M m3	1,48M m3	0,74M m3	1,59M m3	1,33M m3	1,68M m3	1,89M m3	1,62M m3
Suariccia	0,98M m3	1,2M m3	1,5M m3	1M m3	1,29M m3	1,28M m3	1,1M m3	1,38M m3

A partir de l'année 2020, le prélèvement sur le Golo devient la ressource principale en eau potable du territoire de la CAB, au détriment du Bevinco qui subsiste comme ressource de secours, dépassé de même par les prélèvements sur la nappe de Suariccia.

Or, le coût au m3 (prélèvement + potabilisation) à partir du Golo est le plus onéreux, soit 0,49€/m3 en 2023, contre 0,068€/m3 pour le Bevinco et 0,072€/m3 pour Suariccia.

Pour 2024, selon les dispositions en vigueur de la dernière convention connue datée du 18 janvier 2018 qui lie la régie à l'OEHC, le prix du m3 (part OEHC + part agence de l'eau) devrait dépasser 0,5€/m3. Le prix révisé appliqué fait l'objet d'une discussion avec le directeur de l'OEHC.

- **Les charges de personnel (chapitre 12) :**

L'année écoulée présente une augmentation de la masse salariale de 3,1 % par rapport à l'année antérieure en dépit d'une gestion plus rigoureuse des ressources humaines. Globalement l'objectif de contenir le poids de la masse salariale est partiellement atteint.

La relative maîtrise de l'augmentation s'explique notamment par la diminution (voir infra) du coût engendré par le recours aux contrats à durée déterminée de remplacement et le non remplacement systématique des postes rendus vacants par des arrêts maladie qui, bien qu'en légère baisse, atteignent pourtant un niveau encore trop élevé.

L'évolution constatée provient notamment de l'augmentation du point d'indice au cours de l'année 2023 et d'un taux de promotion historiquement haut (1/2 effectifs éligibles).

Un effort sera maintenu en 2024 dans la mesure où la situation des ressources humaines ne viendrait pas à se dégrader dans des conditions incompatibles avec la continuité du service public. Si 3 agents font valoir leurs droits à la retraite en 2023, aucun effet financier significatif ne sera perceptible du fait de leur remplacement anticipé qui accentue les charges de personnel.

A noter toutefois que la régularisation des cotisations chômage a pris fin au titre de l'exercice 2023.

Si l'objectif fixé de maîtrise de la masse salariale a pu être partiellement atteint en 2023, le maintien de cette charge de fonctionnement à un niveau presque similaire en 2024 restera la priorité en dépit de facteurs difficilement maîtrisables :

- L'augmentation annuelle du salaire national de base tel qu'il découle de la négociation de branche (union française de l'électricité et union nationale des employeurs des industries gazières) ;
- Le taux d'avancement annuel (données IEG) des agents par les mesures d'octroi de groupes fonctionnels et de niveau de rémunération ;
- Un taux d'absentéisme chronique encore trop élevé qui implique, au regard du principe de continuité du service public, le recours à des contrats à durée déterminée de remplacement onéreux ;
- Une ancienneté moyenne des agents défavorable au niveau moyen de rémunération ;
- Une double charge engendrée par des nominations anticipées sur emplois vacants avant mise à la retraite effective par le solde de CET (100j) et congés non pris.

- Structure et évolution des effectifs :

Année	2020	2021	2022	2023
CDI	67	68	70	71
Invalides/longues maladies	6	4	4	3
CDD (remplacement et surcroît)	14	21	10	9
Alternants	2	2	0	0

Le poids financier des CDD et invalides au 31 décembre 2023 :

Année	2020	2021	2022	2023
CDD	14	21	10	9
Nombre de mois de CDD	74	134	58	42
Montant masse salariale CDD*	328 670 €	634 102 €	288 235 €	210 866 €
Nombre de CDD de surcroît	6	8	4	3
Nombre de mois (cdd surcroît)	15,5	48	17,5	8
Nombre de CDD de remplacement	8	13	6	6
Nombre de mois (cdd remplacement)	59	86	40,5	34
Nombre d'invalides	6	4	4	3
Montant coût licenciement	31 148 €	89 839 €	8 032 €	0

La maîtrise des effectifs reste pour l'année à venir l'une des priorités de la trajectoire budgétaire retenue soit :

- Un recrutement en interne ou externe uniquement sur les emplois permanents existants en cas de vacances prolongées (arrêt de longue maladie, départ volontaire, retraite...) ;
- Le maintien du nombre de postes actuels en CDI ;
- La réduction du nombre de CDD de remplacement et de surcroît.

L'absentéisme :

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents concernés	52	56	57	44
Nombre de jour de maladie en jour ouvré	2271	2334	2062	1960
Montant IJSS	183 165 €	317 595 €	243 151 €	285 030€
Nombre de CDD de remplacement	8	13	4	6
Nombre de mois (cdd remplacement)	59	86	31,5	34
Masse salariale des CCD de remplacement*	263 537 €	335 888 €	237 049 €	170 518€

Evolution de la masse salariale budgétaire :

2021			2022			2023			2024		
PRINCIPAL	EAU	ASS	PRINCIPAL	EAU	ASS	PRINCIPAL	EAU	ASS	PRINCIPAL	EAU	ASS
3 003 685€	1 569 563€	930 650€	3 276 230€	1 491 790€	822 620€	3 375 143€	1 463 134€	926 327€	3 400 000€	1 500 000€	950 000€
5 503 898€			5 590 640€			5 764 604€			5 800 000€		
Remboursement IJSS			Remboursement IJSS			Remboursement IJSS			Remboursement IJSS		
115 592€	112 661€	89 342€	193 688€	29 311€	20 150€	226 285€	49 497€	2343€	-	-	-
317 595€			243 151€			278 125€			-		

En 2023, la masse salariale a augmenté de 3,1%. Cette charge a, comme annoncé lors du vote des budgets primitifs 2023, pu être contenue par :

- Un recours limité aux CDD de surcroît et de remplacement en dépit d'un absentéisme moindre mais toujours élevé ;
- Une mobilisation plus forte des ressources humaines, notamment en matière administrative ;

En 2023, les seuls effets conjugués des revalorisations du point d'indice et du taux de promotion représentent 150 000€.

- **La contribution des budgets annexes au budget principal (chapitre 65) :**

Le budget principal de la régie est exclusivement alimenté en recettes par les contributions annuelles des deux budgets annexes eau et assainissement.

Dès l'adoption des budgets supplémentaires 2022, la régie a donné suite aux rappels du droit de la chambre en renforçant l'évaluation sincère du coût de chaque service public pour le répercuter sur les contributions respectives de chaque budget annexe au budget principal.

Il a de même été acté que les services ayant vocation à être mutualisés du fait de leur missions transversales exercées au bénéfice de chaque service public étaient répartis à parité entre les deux budgets.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Eau	2 594 002 €	2 508 523 €	2 566 834 €	2 042 781€	2 148 867€
Budget Ass	864 667 €	1 350 392 €	1 382 142 €	2 042 781 €	2 148 867€
Total	3 458 669 €	3 858 915 €	3 948 976 €	4 085 562 €	4 297 734€

- **La structure et la gestion de la dette :**

La structure de la dette ne connaîtra pas d'évolution majeure en 2024. S'agissant du recours à un nouvel emprunt relatif à l'acquisition du siège de la régie, soit 2,5 millions d'€ sur 25 ans, la levée de fonds interviendra en 2024. De fait, la première échéance sera versée courant 2025, 12 mois après le déblocage de la somme.

Au 01 janvier 2024, elle se décompose ainsi :

Synthèse de la dette au 06/02/2024 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 367 114.47 €	3,80 %	30 ans et 8 mois	18 ans et 9 mois	12

Dette par prêteur :

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 225 435.53 €	45,97 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 929 009.33 €	16,97 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 228 334.00 €	10,81 %	0.00 €
CREDIT AGRICOLE	1 093 350.38 €	9,62 %	
SFIL CAFFIL	727 890.14 €	6,40 %	
SOCIETE GENERALE	621 428.57 €	5,47 %	
DEXIA CL	541 666.52 €	4,77 %	
Ensemble des prêteurs	11 367 114.47 €	100,00 %	-

Dette par année :

Budgets consolidés (AEP, ASS, principal) :

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	11 162 675 €	10 440 563 €	9 707 264 €	8 962 590 €	8 412 071 €
Capital payé sur la période	715 733 €	727 272 €	739 317 €	544 750 €	557 884 €
Intérêts payés sur la période	* 386 158 €	* 395 719 €	* 361 586 €	* 298 236 €	* 270 398 €
Taux moyen sur la période	3,77 %	3,70 %	3,29 %	3,14 %	3,21 %

Dette par budgets :

Budget assainissement :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 680 764.07 €	3,90 %	14 ans et 4 mois	8 ans	8

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	5 519 987 €	4 982 594 €	4 438 998 €	3 889 308 €	3 539 138 €
Capital payé sur la période	533 290 €	539 781 €	546 576 €	346 547 €	353 995 €
Intérêts payés sur la période	* 217 641 €	* 190 813 €	* 164 198 €	* 141 710 €	* 129 364 €
Taux moyen sur la période	3,85 %	3,72 %	3,58 %	3,51 %	3,50 %

S’agissant du budget assainissement, il est à noter une diminution de l’encours moyen et un appel d’air financier à compter de l’année 2027 du fait de l’extinction de 2 emprunts contractés par la CAB auprès de la société générale (terme au 31/12/2026) et transférés lors de la création de la régie.

Budget Eau :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 328 653.16 €	3,79 %	49 ans et 7 mois	31 ans et 3 mois	3

Budget principal :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
357 697.24 €	2,40 %	6 ans et 10 mois	4 ans	1

- Les engagements pluriannuels :

Les principales opérations du programme pluriannuel d’investissement (PPI) se déclinent ainsi qu’il suit et permettent de mesure l’effort d’investissement qui va être produit par la régie sur les trois exercices à venir en eau potable et en assainissement :

Eau potable :

OPERATIONS	Lieu de réalisation	2023	2024	2025	2026	Total	Co- financements publics
Diagnostic et Schéma Directeur AEP - Pro- gramme Travaux	CAB		50 000€	150 000€		200 000€	80% 160 000€ (AE/CdC)

Dévoiemnt canalisation DN 500 BIGUGLIA	BIGUGLIA	1 475 000€	RAR 1 230 000€	RAR 955 000€		3 660 000€	80 % 2 960 000€ (AE/CdC)
Dévoiemnt canalisation DN 500 BIGUGLIA Etude et maîtrise d'œuvre	BIGUGLIA	67 716€	30 780 €	24 624 €		123 120 €	
MOE - Extension réseau, réhabilitation et création réservoir CAMPO VENTOSO/CARDO	CARDO	RAR	20 000€	10 000€	10 000€	40 000€	
Extension réseau, réhabilitation et création réservoir CAMPO VENTOSO/CARDO	CARDO			300 000€	300 000 €	600 000€	Eligible demande à formuler 80% 480 000€ (AE/CdC)
Renouvellement Feeder Ø150 Pietranera Miommo Travaux	San Martino/ Santa Maria	RAR	1 080 000€	1 080 000€	740 000€	2 900 000€	80% (2,7M) 2 200 000€ (AE/CdC)
Remplacement canalisations - Amiante ci- ment phase 2	Guaitella/ Alzetto/San Martino/ Santa Maria	715 000€	RAR 345 000 €			1 060 000€	80% 800 000€ (AE/CdC) Reste 50% lot 4 et 23T03
Extension réseau AEP Lieu dit Techja - chin- chine	FURIANI	RAR	300 000€			300 000€	
Etude BRGM et Réhabilitation Forages de Suariccia	Suariccia - Biguglia	RAR	130 000€	130 000€		260 000€	
Installation pompage Secours Réservoir de Figarella depuis Partine	Santa Maria di Iota			65 000€	65 000€	130 000€	Eligible

Maitrise d'œuvre pour la remise à niveau réglementaire de la reminéralisation et de la turbidité	Lancone			45 000€	35 000	80 000€	
Installation d'un point de chloration supplémentaire	Secteur Lupinu		70 000€			70 000€	
Construction d'une cabine de pompage pour secours du hameau de Suerta	Suerta		75 000€			75 000€	
Sécurisation électrique du réservoir de la Corniche	Santa Maria di Iota		65 000€			65 000€	
Installation d'un surpresseur Quartier Bertrand	Ville di Pietrabugno		150 000€			150 000€	
Total		2 257 716€	3 545 780€	2 759 624€	1 150 000€	9 713 120€	

Assainissement :

OPERATIONS	Lieu de réalisation	2023	2024	2025	2026	Total	Co-financements publics
Dévolement réseau ASST- Fango (AMO)	Bastia	RAR	53 990€			136 750€	non
Dévolement réseau ASST - Fango (MO, études)	Bastia	RAR	237 561€			344 750€	non
Remplacement des Automates station sud	STEP Bastia	RAR	344 000 €			344 000 €	non
Schéma directeur Assainissement	CAB		100 000 €	100 000 €		200 000€	Eligible ?
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) et digestion des boues.	STEP Bastia		20 000 €	20 000 €	10 000€	50 000 €	Eligible ?

Dévoiemnt Quai des martyrs réseau unitaire DN 1000	Bastia		100 000€	200 000€		300 000€	MO déléguée CDC ?
Mise en place d'un système de digestion des boues STEP sud – Maîtrise d'œuvre	CAB			A définir			
Mise en place d'un système de digestion des boues station de dépollution					A définir		
Réutilisation des eaux usées traitées	CAB			A définir			
Total :			755 551€	320 000€	10 000 €	1 075 500 €	0 €

En dépenses d'investissement, la régie va engager :

- en 2024 : 3 605 780€ en eau potable, 564 000€ en assainissement.

Le programme pluriannuel se poursuit en eau potable par la réalisation des tranches prévues aux différents marchés publics en cours d'exécution.

En assainissement, les conclusions de l'AMO à l'égard de la réutilisation des eaux usées devraient aboutir à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour 2025.

Les études sur le dévoiement du Fango (AMO, MO) paraissent à ce jour devoir être définitivement abandonnées en raison de l'absence de prise de position du Préfet à l'égard de la participation du PTIC.

L'acquisition du siège de la régie va mobiliser un autofinancement de 680 000€ en section d'investissement avec contributions des trois budgets soit : 280 000€ (résultat excédentaire du budget principal), 200 000€ (budget assainissement), 200 000€ (budget eau potable).

Conclusion :

L'année 2024 devrait caractériser pour la régie une stabilité budgétaire et tarifaire consécutive aux mesures correctrices mises en place au cours des années 2022 et 2023. La refondation des trois budgets de la structure par le rétablissement de la sincérité de ses écritures et l'inscription notamment conséquente des dotations aux amortissements permise par l'aboutissement du transfert des actifs de la CAB, donne une trajectoire budgétaire conforme aux principes en vigueur.

Elle devrait marquer de fait le retour à l'équilibre budgétaire du budget assainissement après deux années transitoires utiles à la mise en œuvre des observations de la chambre régionale des comptes mais caractérisées par une baisse du niveau de la consommation des usagers et de fait une baisse des redevances perçues auprès d'eux.

Cette stabilité reste toutefois liée à la conjoncture économique mondiale et au niveau général des prix dans les différents domaines d'intervention de la structure.

L'attention et les moyens restent focalisés sur la réalisation du programme d'investissement lourd engagé depuis 2022, réalisé pour partie en ce qui concerne le chemisage du tunnel de Bastia et le remplacement de réseaux en amiante-ciment sur les communes de Bastia et Ville di Pietrabugno, et par ailleurs, bien engagé sur le remplacement du DN 150 en amiante-ciment sur l'axe Pietranera/Miomo.

Durant la période qui s'ouvre, la régie va également investir de manière significative en assainissement en entrant de plain-pied dans l'optique d'une réutilisation des eaux usées de la station de dépollution sud et de la digestion des boues produites. Il s'agit là d'un programme aussi ambitieux que vertueux mais désormais incontournable au regard de la raréfaction de la ressource en eau.

C'est sur ce dernier aspect que la plus grande vigilance est d'ores et déjà observée pour assurer la mission essentielle de continuité de la distribution de la ressource en eau au bénéfice des usagers du territoire de la CAB.